



## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU LUNDI 5 JUIN 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 PRÉSENTS : 15 VOTANTS : 18 (DONT 3 PROCURATIONS)

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin Le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2023

**PRÉSENTS** : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE BONNIEU D. VIAUD A., CAZERE C., LAGORGETTE P., BOISDRON C., BONNEFONT M., MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T., MALLET J

**ABSENTS EXCUSÉS** : HALLAIRE X. procuration à CONIJN M., HUGON DE MASGONTIER A, VALLECILLO C. procuration à SAUTREAU J.M., FORESTIER M. procuration à CAZEZES C.

**ABSENTS** . REY N., CHABANET M.

**SECRETAIRE** : LACHAUD J.

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mai 2023**

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 2/05/2023.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

#### **1 - POINT ETAPE SMICVAL**

Monsieur le Maire indique que le SMICVAL a adressé une proposition d'implantation de containers sur la commune suite à la décision de l'arrêt prochain de la collecte des déchets en porte à porte.

Cette première carte a été consultée par une commission mixte (commune – SMICVAL) et un point d'étape est présenté au conseil municipal.

Afin d'étudier l'implantation des containers sur la commune, Monsieur le Maire propose de créer une commission ad'hoc composée de la façon suivante :

- 3 élus par secteur
- 3 administrés par secteur
- Le maire de La Roche-Chalais
- 2 représentants du SMICVAL
- 2 responsables de service

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte la proposition du maire sur la méthode de travail.

**Résultat du vote : POUR : 17      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1**

## 2 - SUBVENTION ASSOCIATIONS 2023 – (2<sup>ème</sup> tranche)

- Association France alzheimer	40.00 €
- Association Myosotis	40.00 €
- Association Saint Aigulin	800.00 €
- Bboy Academy	500.00 €
- Comité des Fêtes SMR	1 000.00 €
- Comité des Fêtes SML	3 000.00 €
- Comice agricole	200.00 €
- Ecole Castel Marie	30.00 €
- Gaule Rochalaisienne	1 500.00 €
- G.R.A.H.C.	307.00 €
- J.S.P Saint Aulaye	300.00 €
- Les Clowns stéthoscopes	80.00 €
- Lycée général Arnaud Daniel	50.00 €
- M.F.R Chevanceaux	25.00 €
- M.F.R du Ribéracois	100.00 €
- Secours Catholique	250.00 €
- Société Chasse SML	1 000.00 €
- S.P.A 24 Bergerac	2 781.00 €
- Tickets sports	6 000.00 €
- U.D.A.F.	250.00 €
- Etoile La Roche-Chalais (football)	2 000.00 €

**TOTAL 20 253.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte le versement des subventions présentées ci-dessus, avec une réserve pour le club l'étoile de La Roche-Chalais dans l'attente de précisions quant à l'avenir du Club.

## 3 - PONT DES HERVEUX

Une rencontre avec Mme la Maire de St Aigulin a montré un intérêt commun quant à la préservation du pont des Herveux. Il s'agirait de limiter le gabarit des véhicules (2,5 m de large), et de fait le tonnage, de chaque côté du pont.

L'arrêté ne pourra être pris que si la commune de Saint-Aigulin prend le même arrêté.

**Résultat du vote : POUR : 16      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 2**

## 4 - CONVENTION DE PASSAGE DE DEUX LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES ET LEURS ACCESSOIRES

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne souterraine

**210/400 et 15 000Volts – DC26/031628,**

réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation de deux canalisations électriques souterraines et leurs accessoires sur le domaine communal.

**Parcelle concernée AI numéro 322 d'une contenance de 5a 51ca à Batier**

Cette parcelle étant issue de la division de l'ancienne parcelle cadastrée AI 251.

Les droits concédés à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AI numéro 322, portant sur une bande de terrain de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 10 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée sans indemnité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée à la société ENEDIS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié régularisant la servitude accordée à la société ENEDIS.

## 5 - LOYER BAR L'ESCALE

Le maire indique que les futurs gérants du bar l'Escale l'ont sollicité afin de connaître le montant du loyer.

Le maire propose de fixer le loyer à 900 euros par mois et 50 euros de provisions pour charges en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le loyer mensuel du bar l'Escale à 900€ et 50€ de provision pour les ordures ménagères, à compter de l'exploitation de la licence.
- Habilité le maire à signer tous documents relatifs à la location du local.

**Résultat du vote : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

## 6 - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Le passage à la nomenclature M57 nous demande de préciser les durées d'amortissements des immobilisations des biens mobiliers et immobiliers :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte les durées d'amortissement proposées, tableau annexé à la présente délibération
- Accepte les durées d'amortissement des immobilisations du camping municipal
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## 7 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MEDIATHEQUE ET CHARTES D'UTILISATION

La commune adhère au Plan Départemental de Lecture 2023-2028 et à ce titre il est nécessaire de valider les engagements mutuels (règlement intérieur, chartre d'utilisation espace multimédia, point d'accès internet, formulaire d'adhésion, harmonisation des quantités des durées de prêt).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve :

- le règlement intérieur
- la charte d'utilisation de l'espace multimédia et d'internet
- la charte d'utilisation des jeux vidéo
- les formulaires d'adhésion
- l'harmonisation des quantités et durées de prêt

qui seront annexés à la présente délibération.

## 8 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT VERS LA HALTE NAUTIQUE RD 730

Le maire indique aux élus que conformément à la réglementation, la consultation des entreprises a eu lieu à compter du 20 avril 2023. La date limite des offres était fixée au 22 mai à 12H.

Trois ont remis une offre accompagnée d'une notice de proposition de réalisation.

Le maire propose que soit retenue l'offre qui a obtenu la meilleure note compte tenu des critères pris en compte et énumérés dans le règlement de la consultation : l'entreprise LAGARDE ET LARONZE lieu-dit Les Aubiers, 24120 Terrasson-Lavilledieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte du rapport d'analyse des offres,
- Accepte l'attribution du marché à l'entreprise LAGARDE ET LARONZE pour un montant de prestation de 127 553,75 € HT soit 153 064,50 TTC
- Désigne le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier de marché.

**Résultat des votes : POUR 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

## 9 - RAPPORT D'ANALYSE DE OFFRES PLACE DU Puits QUI CHANTE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

A la suite de la consultation qui s'est terminée le 9 mai 2023, l'A.T.D. a rendu son rapport d'analyse des offres. La commission a décidé d'auditionner les 3 premières offres. Le conseil municipal de juillet devra entériner le choix du maître d'œuvre.

### 10- ZONE EN (Energies Renouvelables)

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, la loi du 13 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entend accélérer le développement des renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France. Il convient d'élaborer une démarche de travail pour arriver à terme à un état de ces zones proposées à Mr le Préfet.

La commission sera composée des membres suivants : Xavier HALLAIRE, Jocelyne LACHAUD, Delphine VICAIRE BONNIEU, Alain MAILLETAS et Jacqueline MALLET.

**A l'unanimité.**

### 11 - ADOPTION DES STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

**A l'unanimité.**

### 12 - SUPPRESSION DE LA REGIE « CANTINE »

Afin de rationaliser les régies de recettes de la commune, l'inspecteur de la direction des finances propose de supprimer la régie CANTINE qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **à l'unanimité** la suppression de la régie CANTINE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### 13 – POINT D'ETAPE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le document est en cours de rédaction et des échanges se font avec les responsables. Un exercice aura lieu en septembre.

### 14 – DECISIONS MODIFICATIVES

**DM N°1 budget principal** : Anomalies d'écritures sur les budgets 2023.

Afin d'équilibrer les lignes, il est nécessaire d'effectuer les transferts suivants en Fonctionnement :

DESIGNATION	BUDGET 2023	VIREMENT
Compte 002 recette	-795 173.14	
AU PROFIT du compte en classe 6		+ 405 608.34
AU PROFIT du compte 023		+ 389 564.80
<b>TOTAL</b>	<b>- 795 173.14</b>	<b>+ 795 173.14</b>

Rééquilibrage du budget à 5 392 096.93 € en Fonctionnement.

**A l'unanimité**

**DM N°2 budget principal** : Anomalies d'écritures sur les budgets 2023.

Afin d'équilibrer les lignes, il est nécessaire d'effectuer les transferts suivants en Investissement :

DESIGNATION	BUDGET 2023	VIREMENT
Compte 001 dépense	405 318.67	
Compte 001 recette	- 794 883.47	
Au compte 021 recette		+389 564.80
<b>TOTAL</b>	<b>- 389 564.80</b>	<b>+ 389 564.80</b>

Rééquilibré du budget à 3 638 636.29 € en Investissement.

***A l'unanimité***

**DM N°1 budget Jeanne Nicolas** : Anomalies d'écritures sur les budgets 2023.

Afin d'équilibrer les lignes, il est nécessaire d'effectuer les transferts suivants en Investissement :

DESIGNATION	BUDGET 2023	VIREMENT
Compte 001 Dépense	- 63 005.78	
AU PROFIT du compte 21318		+ 45 590.38
Au PROFIT du compte 001recette		+ 17 415.40
<b>TOTAL</b>	<b>- 63 005.78</b>	<b>+ 63 005.78</b>

Rééquilibré du budget à 84 755.78 € en investissement.

***A l'unanimité***

**DM N°1 budget Assainissement** : Anomalies d'écritures sur les budgets 2023.

Afin d'équilibrer les lignes, il est nécessaire d'effectuer les transferts suivants en Investissement :

DESIGNATION	BUDGET 2023	VIREMENT
Compte 2318	- 19 256.92	-
Au PROFIT du compte 001 recette		+ 19 256.92
<b>TOTAL</b>	<b>- 19 256.92</b>	<b>+ 19 256.92</b>

Rééquilibré du budget à 812 882.84 € en investissement

***A l'unanimité***

**QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :**

***Delphine VICAIRE BONNIEU*** : rien à signaler

**André VIAUD :**

- Communication à l'aide de talkie-walkie difficile sur SML.

**Xavier HALLAIRE :** absent**Jocelyne LACHAUD :**

- Randonnée « Charlemagne » : 310 participants.
- Motte de Vaudu : aménagement et inauguration reportés en 2024.

**Jacky DUCOURTIOUX :**

- Réunion avec les commerçants pour le passage du Tour de France : mise à disposition d'affichettes et décoration des vitrines.
- Fête des voisins à SMR : 160 personnes.

**Martine CONIJN :**

- Ouverture de la bibliothèque rue de l'Apré-Côte après le salon du livre.
- 7/06 cercle des lecteurs.
- 11/06 salon du livre.
- 20/06 vernissage exposition peinture au Temple.

**Rémi RAMBONONA :** rien à signaler**Patrick LAGORGETTE :**

- Réception d'un tracteur neuf en location sur 5 ans avec option d'achat.

**Alain MAILLETAS :**

- Mécontentement de personnes par rapport à l'âge requis pour bénéficier du repas ou colis des aînés (68 au lieu de 65 ans).
- Travaux de construction sans affichage d'autorisation d'urbanisme à vérifier.

**Michel BONNEFONT**

- Voir pour l'installation d'un bloc sanitaire sur le parking du temple.

**Jean-Michel SAUTREAU**

- Communication différente du fait de l'absence de l'agent chargé de la communication : pas de magazine comme prévu, 2 doubles feuillets pour les animations « Les Pieds en Terrasse » et le Tour de France.
- Besoin de bénévoles pour le 8 juillet Tour de France (l'ensemble du personnel communal a été sollicité).

Fin de séance à 22h30.